

Date de l'inscription :	Adhésion :	Licence :	Forfait :	Carte :
-------------------------	------------	-----------	-----------	---------

1^{ère} DEMANDE RENOUELEMENT AU CLUB DEPUIS

CAVALIER / CAVALIERE N°LICENCE :

NOM : PRENOM :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse : Code postal :

Ville :

Profession du père : Profession de la mère :

E-mail de contact :@..... E-mail :@.....

Téléphone principal : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / Autre tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Titulaire(s) de l'autorité parentale (cavalier mineur) :

Activité : Poney Cheval Jour et heure de monte : à H

Paiement : <input checked="" type="radio"/> Forfait annuel (10 chèques en début d'année)	<input checked="" type="radio"/> Carte de 10heures	<input checked="" type="radio"/> A l'unité
Personne adulte qui paye les cours, nom, prénom, tél. :		

INSCRIPTION / DECLARATION DU CAVALIER / DE LA CAVALIERE OU DE SON REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e)

Je reconnais avoir pris connaissance des 2 pages de conditions générales de vente, ci-jointes pages 2, 3, 4.

Conformément à l'article L321-4 du code du sport, je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux ou mon enfant peut être exposé dans le cadre de la pratique de l'équitation, ainsi que les conditions d'assurance offerte par la licence FFE sur le site www.ffe.com

Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties assurances individuelles du cavalier offertes par la licence FFE.

Je souscris une garantie supplémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT, directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com.

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.

J'accepte d'être recensé dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Je déclare accepter l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Je déclare refuser l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres

Le présent contrat est conclu pour la durée du millésime de la licence FFE.

Fait à Grosbreuil, le

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. INSCRIPTION :

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jours et à heures fixes. Le forfait annuel comprend 35 séances hors vacances scolaires, du 04 septembre 2023 au 30 JUIN 2024, y compris les jours fériés à l'exception du Jour de Noël (25 Déc) et du Jour de l'An (1^{er} Jan).

2. FORFAIT ANNUEL :

Le règlement du forfait annuel doit être effectué lors de l'inscription de la période concernée. Il peut être effectué par chèque (10 chèques) ou en espèces. *Les paiements par virement ne sont pas acceptés pour les forfaits annuels.*

3. REMBOURSEMENT :

Le forfait annuel n'est pas remboursable sauf dans le cas d'une incapacité physique du cavalier à continuer à pratiquer l'équitation. Dans ce cas un certificat médical devra être présenté.

4. RATTRAPAGES :

On entend par rattrapage la possibilité pour un cavalier de rattraper une séance qu'il ne peut pas effectuer pour raison médicales sur présentation d'un certificat médical. Le nombre de rattrapage est limité à 6 pour un forfait annuel. Pour pouvoir rattraper une séance il faut avoir prévenu au plus tard la veille du jour initialement prévu pour la séance et ce avant 18h00. Aucune dérogation ne sera acceptée. L'annulation du cours doit être faite soit par téléphone au 06 83 28 96 77, soit par sms. Les rattrapages ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre. Les rattrapages ne peuvent être effectués si le cavalier n'est pas à jour de ses règlements, soit si le cavalier n'a pas renouvelé son forfait.

5. CARTE DE 10 HEURES :

Le règlement des cartes doit être effectué au plus tard pour la première heure de la carte. Il peut être effectué par chèque, espèces, chèques vacances. La validité est notifiée sur la fiche des tarifs en vigueur. Les cours non utilisés à l'issue de la période de validité sont perdus. Si le cavalier souhaite les utiliser, il devra régler un supplément correspondant à la différence entre le prix des cours de la carte et des cours à l'unité. Tout cours réservé et non annulé 24 heures à l'avance se considéré comme pris.

6. TARIFS :

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises, comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club www.ecuries-artpailange.com ou transmises aux cavaliers par mail.

7. LICENCES ET ASSURANCES :

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La Licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux. La pratique de l'équitation peut exposer le cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident.

8. REGLEMENT INTERIEUR:

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 3 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse de l'établissement.

Signature :